

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Villevieille

Comité syndical du 3 mars 2026

Procès-verbal

Présents : Marie-José Pellet, Bernard Chluda, Roland Laveille, Christian Bourrel, Marc Berthe

Absents : Christel Martin-Guignery, Jérôme Leconte, Benjamin Bouscharain

Secrétaire de séance : Bernard Chluda

Secrétaire du syndicat : Laurence David

Approbation du PV du 31 octobre 2025

1 – Décisions prises par le président depuis le dernier comité

Date	Décision	Prestataire	Montant HT	Montant TTC
03/02/2026	Modificatif BC4/2025 (accord cadre travaux) instrumentation des réseaux	Cise TP	15 007,20 € (*)	18 008,64 €
08/01/2026	BC 1/2026 (accord cadre travaux) renouvellement de branchements	Cise TP	42 411,20 €	50 893,44 €
16/02/2026	BC 2/2026 (accord cadre travaux) Réalisation passage d'eau vidange réservoir Junas	Cise TP	11 733,50 €	14 080,20 €
24/02/2025	Avenant marché élaboration schéma directeur	Entech	16 687,50 € (**)	20 025,00 €
25/02/2026	Indemnités commissaire enquêteur DUP captage	Laurent Pélissier	3 210,82 € Net à payer	5 007,77 € avec charges
24/02/2026	Achat de fournitures	Inter contact	52,22 €	55,09 €
2/12/2025	Publicité enquête publique	Evelyne Groupe Midi libre	1 136,62 €	1 363,62 €
25/11/2025	Remboursement affranchissement Courriers AR DUP captage	Mairie de Villevieille	1 297,08 €	1 297,08 €
29/12/2025	Echéance contrats d'assurance	AXA	2 874,79 € 4 308,40 €	2 874,79 € 4 308,40 €
08/01/2026	Maintenance logiciel et signature électronique	JVS mairistem	947,00 € 146,06 €	1 136,00 € 175,27 €
17/02/2026	Sécurisation accès château d'eau de Junas	Saur	675,00 €	810,00 €

(*) Porte le montant de bon de commande 4/2025 de 164 031,10 € HT à 179 038,50 € HT

(**) Porte le montant du marché de 118 994,80 € HT à 139 019,30 € HT

2 – Approbation du compte financier unique 2025

Monsieur le Président indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, qui se substitue au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le comité syndical est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion,

M. Le Président présente le rapport du compte financier unique.

Le résultat de l'exercice 2025 est résumé ci-dessous.

SECTION FONCTIONNEMENT 2025

• <u>Dépenses</u> :	Prévisions budgétaires :	289.150.00 €
	Dépenses réelles de l'exercice :	156.827.31 €
• <u>Recettes</u> :	Prévisions budgétaires :	289.150.00 €
	Recettes réelles de l'exercice :	471.311.47 €
<u>Excédent de Fonctionnement 2025 :</u>		314.484.16 €

SECTION INVESTISSEMENT 2025

• <u>Dépenses</u> :	Prévisions budgétaires :	1.236.764.47 €
	Dépenses réelles de l'exercice :	384.801.21 €
• <u>Recettes</u> :	Prévisions budgétaires :	1.236.764.47 €
	Recettes réelles de l'exercice :	387.958.52 €
<u>Excédent d'investissement 2025</u>		3.157.31 €
Excédent 001 reporté 2024 :		764.337.29 €
<u>Excédent d'investissement cumulé 2025</u>		767.494.60 €
<u>Solde d'exécution des sections de l'exercice 2025</u>		1.081.978.76 €

Les restes à réaliser dépense d'investissement sont de **140.000.00 €**

M. le Président ne prend pas part au vote et quitte l'assemblée.

M. CHLUDA Bernard, doyen d'âge, préside le vote et invite le comité syndical à se prononcer sur le compte financier unique de l'exercice **2025**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte financier unique de l'exercice 2025 ;
- D'affecter l'excédent de Fonctionnement (**314.484.16 €**) par inscription au compte **1068 (excédent capitalisé)** afin de financer les projets d'investissement
- D'affecter l'excédent d'investissement reporté **767.494.60 € au compte 001**

3 – Approbation du budget primitif 2026

Après avoir abordé les orientations budgétaires de l'année 2026, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2026 qui se présente comme suit :

En section de Fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à : **288.400.00 €**

En section d'Investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à : **1.279.128.76 €**

Indemnité du Président : article 653 :

Il est décidé à l'unanimité, de verser au Président une indemnité de fonction annuelle égale à 3000 euros BRUT hors charges

4 - Questions diverses

DUP captage :

Le commissaire enquêteur a remis son rapport le 20 janvier dernier.
Le dossier a également été transmis à l'ARS en vue de de l'organisation du CODERST et de la préparation de l'arrêté de DUP.

La séance est levée à 10 heures.

Villevieille, le 3 mars 2026

Le secrétaire de séance

Bernard Chluda

Le président
SIAEP de VILLEVIEILLE
30250 VILLEVIEILLE
Marc Berthe